

---

LE PREFET DU DEPARTEMENT

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**A L'ATTENTION DES PERSONNES AFFECTEES PAR  
LE PROJET BUS RAPID TRANSIT (BRT)**

Dans le cadre de la réalisation des travaux du Projet de Bus Rapid Transit (BRT), le Préfet du Département de Guédiawaye informe les Personnes Affectées par le Projet (PAP), qu'elles soient propriétaires, exploitantes ou locataires de places d'affaires, (formelles et informelles) établies entre la section Hôpital Dalal Jamm – Rond-point Case-bi, qu'il procédera à la libération effective de cette emprise dès **le lundi 13 juillet 2020**.

A cet effet, les PAP concernées ainsi que les populations riveraines sont tenues au strict respect du dispositif sécuritaire qui sera mis en place et sont invitées à :

- **ne pas stationner aux abords du chantier ;**
- **ne pas franchir le périmètre délimité par les agents de sécurité ;**
- **ne pas s'approcher des engins en mouvement sur le site à aucun moment des opérations.**

Le Préfet du département de Guédiawaye, le CETUD et l'AGEROUTE présentent par avance leurs excuses pour les éventuels désagréments liés au chantier du projet BRT.



**Chérif Mouhamadou M. Blondin NDIAYE**